TOURCOING

Quelques statistiques pour 1890. — Dans le cours de l'année 1890, il est passé, aux Halles, 161,791 kilog de marée et 146,250 huîtres.

La chambre de sûreté de la gendarmerie a reçu 227 prisonniers contre 218 en 1889.

Il y a eu en 1890, 1,560 expulsés et 1,104 seulement en 1889.

Le violon municipal a abrité plus ou moins longtemps, l'énorme chiffre de 875 individus, la plupart ivrognes ou batailleurs.

Il paraîtrait qu'on s'est un peu moins chamaillé et disputé entre voisins et voisines. Il n'y a eu en effet, cette année, que 993 affaires appelées en simple police contre 1,104 en 1889.

Naissances en 1890, 2,202; en 1889, 2,198; quatre en plus seulement.

Mariages en 1890, 460; en 1889, 479; soit 19 en moins.

Divorces en 1889 et 90, 4...

Maintenant le chiffre tristement lugubre : en 1889, on compte 1485 décès et en 1890 : 1848.

La différence, 363, porte surtout sur les victimes du croup, de la rougeole depuis 3 mois, c'est à-dire sur les enfants.

Puisse 1891 nous être plus propice.

La Bibliothèque Communale sera fermée du 1er au 5 janvier, à l'occasion des vacances du Nouvel-An.

A propos de chevaux emportés. — M. Arthur Ghislain, demeurant rue de la Croix-Blanche à la Croix-Rouge, nous dit que c'est lui qui a arrêté les chevaux de M. Alphonse Six qui se sont emportés, il y a quelques jours, de la gare à l'estaminet du Moulin-Fagot ; dont acte.

Marcq-en-Barœul. — *Sac d'une maison de campagne.* — M. Jules Pollet, propriétaire à Hem, possède au hameau du Molinel, commune de Marcq, un chalet, inhabité depuis cinq ans. Sophie Gnese, âgée de 49 ans, en est la gardienne, mais n'y demeure pas. En s'y rendant dimanche dernier avec son mari, pour voir si tout était en ordre, elle trouva une porte du rez-de-chaussée grande ouverte la serrure avait été brisée. En entrant dans la première pièce, elle vit que les garnitures en cuivre de deux cheminées avaient été arrachées et enlevées. En continuant ses recherches elle constata qu'une partie de la toiture en zinc n'existait plus ! On alla ensuite à un puits où on avait établi une pompe : on en avait retiré le long tuyau en plomb !

En entrant dans un hangar on trouva quatre sacs, remplis de zinc et du tuyau en plomb coupé en rondelles. Les voleurs avaient été évidemment dérangés dans leur expédition. C'est en effet ce qu'on apprit bientôt.

Dans la soirée de Noël un voisin avait entendu de singuliers *craquements* dans la propriété de M. Pollet. Il s'était approché du mur avec quelques amis. Tout à coup ils virent un homme sauter au-dessus de la haie et se sauver.

Ils n'étaient pas encore revenus de leur étonnement que trois autres individus s'évadèrent de la même façon. On leur donna la chasse, sans pouvoir les atteindre.

Les dégâts sont évalués à plus de 600 fr.

Vol de nuit. — Dans la nuit du 28 au 29, un voleur a'est introduit dans la cour de Julea Depprost, tisserand à Marcq et lui a enlevé 3 lapins.

Concerts et Spectacles

Tourcoing. — Le concert offert par la société chorale *les Trouvères*, à ses membres honoraires et à leur familles, a obtenu un réel succès. Tous les exécutants ont rivalisé de zèle et d'entrain pour donner le plus d'éclat possible à cette fête; aussi l'auditoire ne leur a pas ménagé ses applaudissements.

Parmi ceux qui ont été le plus remarqués nous devons citer MM. Louis Guilbert, J. Vandeweghe, A. Hache, G. Descheerder, qui, dans plusieurs romances, duos et récits, ont pu faire juger de la valeur des éléments dont se compose cette jeune société. Les chœurs ont été interprétés d'une façon magistrale ce qui fait le plus grand honneur à leur jeune chef M. Vandeweghe.

Le plus grand succès de la soirée a été incontestablement pour M. Pigeard. Par ses monologues et chansonnettes comiques, il a tour à tour provoqué les larmes et l'hilarité de tout l'auditoire. C'est un artiste en son genre et qui ne ferait pas mauvaise figure sur les scènes les plus renommées.

Joignant à une diction irréprochable un jeu scénique des mieux compris, il a littéralement enlevé la salle. Les spectateurs l'ont bissé à chacun des morceaux qu'il a détaillés. Les scènes d'imitation sont particulièrement bien rendues. Il sait métamorphoser sa voix et ses gestes au point de nous montrer un type parfait du faubourien de Paris et de se changer instantanément en Breton, Auvergnat et Anglais imitant à la perfection le langage et les manières de la personne qu'il représente.

Son *Feu d'artifice* nous a donné l'illusion la plus complète et il ne manquait vraiment que les fusées.

De M. Pigeard on peut dire sans crainte d'être démenti que pour un amateur c'est un artiste de premier ordre, comme il s'en fait rarement entendre dans les concerts.

La soirée s'est terminée par une charmante comédie en deux actes, œuvre d'un membre de la société. M. Gustave Dexheerder.

En somme, très bonne soirée, et dont ceux qui ont eu le plaisir d'y assister garderont pendant longtemps encore le plus agréable souvenir.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du mercredi 31 décembre 1890

Présidence de M. Hedde, vice-président

Procès de presse. — L'affaire de M. Oscar Lemaire, courtier à Lille, contre *Le Lillois*, qui avait été remise à l'audience de ce jour pour la plaidoirie de Me Boyer-Chamard, défenseur du journal, a été, d'un commun accord renvoyée au 14 janvier.

Il y aurait, dit-on, des pourparlers d'arrangement qui ont chance d'aboutir.

Le second procès, celui de M. Desmona, a été aussi remis à la même date.

Vol de chromo lithographies à Halluin. — Deux ouvriers, Vanderiever et Debacke, employés chez M. Gombert, à Halluin, avaient déjà à diverses reprises sollicité du patron la permission de rester dans les magasins, à midi, pendant l'heure du repas. Quoique l'on eût sur eux certaine soupçons, on résolut de tirer parti de cette circonstance pour les prendre sur le fait.

Ils furent surveillés : or, on vit arriver une femme à qui les deux jeunes ouvriers remirent contre une somme de dix francs, une certaine quantité de chromos d'une valeur de plus de cent francs.

Comparaissant aujourd'hui devant le tribunal correctionnel, les trois prévenus ne peuvent nier : les deux ouvriers dont l'aîné a quatorze ans à peine méconnaissent toutefois avoir participé aux autres vols qui avaient été commis précédemment.

Ce qu'il y a de plus pitoyable c'est la situation ainon de la veuve Doerick, née Lammens, qui est coupable, du moins de ses cinq enfants, tous en bas-âge qui sont dans la plus profonde misère et qui ont dû être recueillis par des voisins, depuis l'arrestation de la mère.

Cette dernière est condamnée à quatre mois d'emprisonnement — Les ouvriers seront détenus pendant chacun trois mois dans une maison de correction.

Procès de chasse. — La société de chasse dite du *Crétinier*, a, non loin du hameau des Ballons, loué certaines terres pour l'exercice du droit exclusif de chasse. Or, le 14 septembre dernier, vers huit heures du matin, le garde particulier Huls déclara dans un procès-verbal par lui dressé, avoir vu le chien de M. Charles Colin, cultivateur à Wattrelos, rabattre sans un champ de betteraves qui faisait partie de la location et avoir aperçu en même temps M. Colin lui-même en attitude de chasse, suivant les mouvements de son chien.

De là action intentée par les titulaires du droit, MM. Ernoult et Dhalluin à M. Colin : ce dernier conteste formellement les allégations du garde et nie que son chien se soit introduit dans le champ de betteraves.

Quelques dépositions viennent confirmer les dires du prévenu.

Malgré cela, le tribunal retient le délit et condamne M. Colin à seize francs d'amende et dix francs de dommages-intérêts.

Second procès entre les mêmes. — M. Charles Colin aurait été, par le même garde, vu chassant dans un champ de pommes de terre que MM. Ernould et Dhalluin prétendent tenir en location de feu M. Louis Fleury.

M. Colin ne le méconnaît pas, mais il soutient que la terre où il se trouvait appartient, non pas aux ayant-droits de M. Louis Fleury, mais bien à M. Pierre Fleury, qui l'a autorisé à y chasser.

L'avocat des demandeurs qui n'est pas au courant de cette situation particulière, demande renvoi à quinzaine pour vérifier le fait, ce qui est accordé.

Un autre procès de chasse était aussi inscrit au rôle de ce jour entre MM. Barbotin et Grymonprez d'une part et M. Cornille, d'autre part. Il a été remis à huitaine.

Me Conforme.

CONSEIL DE GUERRE DU 1er CORPS D'ARMÉE

L'affaire du poste de la Citadelle d'Arras

Nos lecteurs se rappellent les faits. Dans la nuit du 1er au 2 novembre dernier, le poste entier de la Citadelle d'Arras, composé d'hommes appartenant au 3e régiment du génie, s'enivrait avec de l'eau-de-vie soustraite dans les magasins de l'ordinaire. Le lendemain, un grand nombre d'hommes du régiment se trouvaient également en état d'ivresse.

L'enquête établit que le vol avait été commis par le sapeur Lepot, qui avait remplacé pendant un instant le sapeur [illegible] devant les armes. Lepot [illegible] plus le cadenas qui fermait la [illegible] de l'eau-de-vie et en avait [illegible] La clef, prétend-il, lui [illegible] parfaitement à [illegible] quelques litres

[illegible] sergent envoya un litre à sa chambre, où ses camarades passèrent également la nuit à boire. Quant à Lepot il distribua de l'eau-de-vie à tous ceux qui voulurent en accepter. Ce fut dans toute la caserne une véritable orgie.

L'autorité militaire avait tout d'abord voulu cacher le scandale, mais le bruit en ayant transpiré au dehors et les journaux s'en étant fait l'écho, il fallut renvoyer les coupables devant le conseil de guerre. Quatorze sous-officiers et sapeurs avaient tout d'abord été arrêtés et conduits à la prison militaire de Lille. On avait, en effet, considéré comme des complices les sous-officiers qui avaient accepté la liqueur envoyée par le sergent Morel, le chef de poste. Mais après l'instruction, cinq prévenus restent en cause : le sergent Morel et les sapeurs Lepot, Tréguy, Descamps et Fleury.

Lepot et Tréguy sont prévenus de vol avec effraction, la nuit, dans les magasins de l'Etat, dépendance de maison habitée, crime prévu par les articles 381, 384 et 385 du Code pénal; Morel, Descamps et Fleury, de complicité de ce même crime, et ce dernier, en outre, d'abandon de poste.

La séance, présidée par M. le colonel Jacquey, remplaçant M. le colonel de Benoist, commence à 1 heure précise par la lecture du rapport, dont ce qui précède est le résumé. Puis l'interrogatoire des accusés. Ernest Tréguy, sapeur, mal noté au régiment, une « crapule, » dit le rapport, continue à nier avoir aidé Lepot à commettre le vol, notamment en lui fournissant en connaissance de cause le clou qui a servi à fracturer le cadenas.

Etienne Lepot, mauvais soldat aussi, accuse au contraire Tréguy ; non seulement celui-ci lui aurait fourni le clou, mais il serait descendu à la cave et aurait enlevé les litres d'eau-de-vie. Une altercation s'élève à ce sujet entre eux ; ils se traitent réciproquement de menteurs. Ils sont d'accord pour prétendre n'avoir volé que deux litres, mais le nombre d'hommes qui se sont énivrés ne permet pas de les croire.

Le sergent Morel travaillait dans le poste quand Tréguy l'appela et lui demanda s'il voulait boire la goutte: il accepta sans savoir d'où provenait la liqueur. Peu de temps après entendant du bruit sous la voûte du poste, il sortit, trouva Descamps et Lepot ivres, le premier à tel point qu'il se ronflait en hurlant. Il vit en même temps la porte de la cave ouverte. Il demanda qui l'avait fait, Tréguy et Lepot s'accusèrent réciproquement. Le sergent constata que Lepot avait dans la poche le clou qui avait servi à l'effraction.

Le sergent fit mettre Descamps à la salle de police; peu après, il vit de nouveau Tréguy apportant un litre d'eau-de-vie. Il refusa de le laisser boire et le fit porter à sa chambre.

Dans son rapport en descendant de garde, il ne mentionne pas ces faits, pour épargner, dit-il, à ses hommes, leur comparution en conseil de guerre.

Le lendemain, ayant à payer la goutte à ses camarades, il leur versa l'eau-de-vie volée, sans cloire ainsi se rendre complice du vol. Il raconta ensuite à ses camarades ce qui s'était passé la nuit : ils lui conseillèrent de le dire à ses chefs, mais il était trop tard, son rapport était rendu.

Fleury, qui était coiffeur du régiment, était en même temps chargé de distribuer l'eau-de-vie aux hommes. A cet effet, il avait un broc qui fut retouvé dans le poste. On l'accuse de l'y avoir porté pour le remplir d'eau-de-vie volée. Il était effroyablement ivre. Le sergent dut le faire conduire à sa chambre.

Descamps avone avoir bu un quart d'eau-de-vie seulement. Il prétend n'avoir pas été ivre, mais aeulement malade.

Les témoins sont entendus.

Après le réquisitoire de M. le commissaire du gouvernement et les plaidoiries de Mes Boulangé, Cointrel, Gervais, Payart, le Conseil condamne à l'unanimité, Tréguy à un an de prison, acquitte le sapeur Lepot à la minorité de faveur, et les autres prévenus, le sergent Morel et les sapeurs Fleury et Descamps à l'unanimité.

NOUVELLES MILITAIRES

LES PROMOTIONS DU PREMIER DE L'AN

L'*Officiel* contient de nombreuses nominations militaires dans l'ordre de la Légion d'honneur et de nombreuses promotions dans les troupes de toutes armées.

Est nommé grand-croix de la Légion d'honneur le général Brèart, commandant le 13e corps.

Sont nommés grands officiers : les généraux Fay, Deltoye et Déadde. Commandeure : les généraux Bignon de Vaulgrenant, Vigneaud, Petit, Grosjean, Fleury, Motas d'Hestreux, Pagès, Cahoue, de Tscharner, les colonels Berquet, Jayet, Sorlin, Robert, Grilhères, le contrôleur-général Ligneau.

Suivent de nombreuses nominations d'officiers, de chevaliers de la Légion d'honneur et 709 de médailles militaires.

Sont promus :

Infanterie. — Colonels : MM. Belladen, Durand, de Bauge, Dumont ; lieutenants-colonels : MM. Belle, Grégoire, Delricu, Fuhro, Vilar, Barthèlemy, Radiguet, Bazaine Heyter ; chefs de bataillon : MM. de Gaulon, Racine, Marchand, Lebouvier, Navarre, Lourdel, Méquesse, Leducq, Broc, Jeannin, Neurisse, Touzeau, Bernelle Bouvier, Darde, Brager, Jolant, Bénard, Deschard, Joliot, Sibien, Wattebled, Lemaire, Trumelet, Bellenez.

Cavalerie. — Colonel, M. Beibèze ; lieutenants-colonels MM. Trémeau et Choquet.

Chefs d'escadrons, MM. de Ménonville, de Quinemont, Labat, Allais, de L'Hermitte.

Artillerie. — Colonels. MM. Peigné, Cunault.

Lieutenants-colonels : MM. Du Pont, Leclère, de Pontich.

Chefs d'escadrons : MM. Mayer, Ronllin, Labouverie, Chailly, Foncard, Desaleux, Brun, Givre, Thévenart, Le Joindre, Destrech, Lucas, Gentil, Morizot, Bichet, Bonamy.

Génie. — MM. Bussière et Prangé.

Lieutenants-colonels, MM. Berthier et Girod.

Chefs de bataillon, MM. Legaillard, Ancuetil, Brulard.

Train des équipages. — Chef d'escadron, M. Giltiotte ; capitaines, MM. Desinzeur, Sallebert, Norat.

Intendance. — Sont nommés sous intendants militaire : de 1re classe, MM. Saleta, Bréchin; de 2e classe, M. Eynard.

Corps de santé. — Médecins principaux ; de 1re classe, M. Kléner; de 2e classe, M. Ronflay; médecins-majors de 1re classe, MM. Chaux, Morer, Renaut, Bachos, Burlureaux, Voizard, Girardin, Boutié, Hussenet, Villiés.

Gendarmerie. — Colonel : M. Olivier, lieutenant-colonel : M. Bézu; chefs d'escadrons : MM. Monteils, Petitjean.

Légion d'honneur. — Voici les nominations militaires dans la Légion d'honneur, intéressant notre région Ont été élevés ;

Au grade de chevalier : MM. Claude Thévenet, capitaine à l'état major particulier du génie, officier d'ordonnance du général Billot; Rouase, chef de bataillon au 1er régiment d'infanterie à Cambrai; Boulet, capitaine au 33e régiment d'infanterie à Arras; Mercier, capitaine d'habillement au 33e; Lenain, capitaine au 73e à Béthune; Pétrod, capitaine au 84e à Avesnes; Henri Mercier, lieutenant au 127e r Valenciennes.

Pierre Got, chef d'escadron au 19e chasseurs à Lille; Lecolier, vétérinaire en 1er au 19e chasseurs; Degorge, chef d'escadron au 15e d'artillerie à Douai; Cristophe, adjudant au 27e d'artillerie à Douai; Mony, capitaine au 5e génie à Manbenge; Martin, adjudant de 1re classe au 5e génie au Quesnoy.

Blondelle, portier-consigne de 1re classe à Valenciennes ; Gardin, sous-intendant de 2e classe à Manbeuge ; Dubujadoux, médecin-major de 1re classe au 3e régiment de génie à Arras : Merville, officier d'administration de 1re classe à l'hôpital militaire de Dunkerque.

Armée territoriale. — *Au grade d'officier* : M. Versailleux, chef de bataillon au dépôt territorial d'Arras.

Au grade de Chevalier : MM. Gratiot, chef de bataillon au 53 régiment territorial à Arras.

Ecoles militaires. — *Au grade d'officier* : M. Cornu membre de l'Académie des sciences, professeur de physique à l'Ecole politechnique.

Service du chemin de fer. — *Au grade de chevalier*: M. Bellet, ingénieur de la voie à la Compagnie des chemins de fer du Nord.

Médecins civils. — *Au grade de chevalier* : M. Liermain, officier de santé à Carvin.

Médailles militaires. — Ont obtenu la médaille :

Infanterie : MM. Gainard, tambour-major au 1er; Bayar, adjudant au 8e ; Renaud, adjudant au 33e ; Greslebin, adjudant au 73e ; Bucquois, adjudant au 81e ; Gérard, adjudant au 110e.

Cavalerie : MM. Méry, brigadier au 5e cuirassiers : Hourques, brigadier au 19e chasseurs.

Gendarmerie : MM. Houilliez, Vandewalle, Nachin, Lecat, Prévot, Kempff, maréchaux des logis ; Turotte, Cossart, Morocchini, Bultel, gendarmes de la 1re légion.

Justice militaire : M. Cambours, adjoint près du conseil de guerre de Lille.

Artillerie : MM. Delannoy, sous-chef artificier au 1er bataillon d'artillerie de forteresse; Deloux, adjudant au 27e; Vion, gardien à Dunkerque.

Génie : MM. Hermant, portier-consigne à Arras: Giboz, Chirot, à Dunkerque.

Infirmiers : Bonnardel, sergent à la 1re section.

DEMANDEZ PARTOUT LE

SAVON DES MILLE PARFUMS

Préparé par FERRAILLE Aîné

Croix, près Roubaix.

Savon exquis réunissant toutes les qualités qui constituent le meilleur des savons. 40600—23333

NORD

Dunkerque. — Un violent incendie s'est déclaré cette nuit dant la fabrique de poterie et la brasserie de M. Beyart-Lurat, situées sur la route de Furnes, à proximité du pont du chemin de fer de la côte de Rosendaël.

Le feu a commencé à onze heures et demie, dans la chambre des machines, et a gagné rapidement tous les corps de bâtiments.

Il a fallu briser la glace du canal pour pouvoir alimenter les pompes.

Tout a été la proie des flammes, sauf cinquante wagons chargés de charbon et quelques pièces des machines.

Les pertes évaluées à 330,000 francs, sont couvertes par des assurances.

PAS-DE-CALAIS

Hénin Liétard. — MM. Basly et Lamendin avaient entrepris de donner une série de conférences.

La dernière a eu lieu hier à Hénin-Liétard.

Le premier de ces orateurs a traité les questions politiques et économiques; le second s'est occupé des questions sociales.

M. Lamendin a présenté un ordre du jour sur la réglementation du travail dans les usines.

Une adresse de félicitations aux deux orateurs a été votée par la réunion pour la campagne active qu'ils ont menée en faveur du syndicat.

LE PARDON

Le jour de la Fête-Dieu, on venait de bien des pays d'alentour à l'assemblée de Fouesnant. Tout près du village, en face de la jolie baie de la Forêt, en vue de Concarneau, s'étendait une prairie à laquelle la tradition attachait des souvenirs druidiques; et à l'endroit même où l'on avait sacrifié des hommes à Teutatès sur les dolmens sacrés, les jeunes gars et les jeunes filles venaient, dès le matin, pour danser jusqu'au coucher du soleil.

Yves Kergall, un peu las, suivait avec son père le chemin qui conduisait à leur ferme de Plouaré. Le jeune homme était sorti la veille du séminaire de Vannes, où le curé de Sainte-Anne, intéressé par son intelligence précoce, l'avait envoyé faire quelques études. Mais le père Alain ne voulait pas avoir pour fils un savant ni un prêtre, et craignant à certains indices, que ces travaux intellectuels ne l'enlevassent au rude labeur de la terre, il l'avait appelé à Fouesnant.

Depuis quelque temps, ils marchaient en silence, absorbés chacun par des pensées sans doute bien différentes, quand le père :

— Il me semble, garçon, dit-il, que tu as beaucoup fait danser la grande Marie-Anne de chez Julia ? Aurais-tu sur elle des vues en mariage ?

— Oh ? non, père, répondit vivement le jeune homme.

— Ce ne serait pourtant pas un mauvais parti, car ses parents ont du bien !... Enfin, tu te décideras donc pour quelque autre...

Ils se turent de nouveau, pendant que sur la route les groupes joyeux les dépassaient en devisant et en chantant. Mais tous deux s'étudiaient du coin de l'œil, le père inquiet, le fils sombre, les lèvres pincées ; celui-ci reprit le premier, comme pour répondre à une suite d'idées qu'il n'avait pas exprimées :

— Ni celle-là, ni une ausre... d'ici.

— Quoi ? que veux-tu dire ? interrogea Alain en s'arrêtant.

— Je veux dire, continua Yves, d'un ton ferme, que je ne puis épouser une fille de paysans, car je ne serai jamais fermier.

— Ah ! voilà donc ce que tu avais à me dire, s'écria le vieux, la voix tremblante de colère, et frappant le sol de son bâton. Je m'en doutais, à te voir machonner tes mots depuis hier ! Ainsi, tu veux être prêtre ?

— Pas davantage !

— Pas davantage ! Mais alors ?...

— Je veux être artiste.

— Artiste ? répéta Alain, sans comprendre encore.

— Oui, artiste. J'ai rencontré au séminaire un vieux prêtre qui avait reçu autrefois quelques notions de peinture, et qui avait gardé le goût du grand art ; il m'a pris en affection, il m'a enseigné ce qu'il sait, il a découvert ma véritable voie, mon avenir certain, glorieux peut-être ! Je veux être peintre.

Tout cela était dit avec chaleur, même avec un peu d'emphase. Le vieux paysan grondait :

— Peintre ! métier de propre-à-rien ! prétexte à paresser !

— Vous ne connaissez pas la carrière artistique, mon père. C'est une source de richesses et d'honneurs.

— Ta ! ta ! mon fils, promener de la couleur entre quatre planchettes, le bel honneur ! Eh bien ! je n'en veux pas, moi, de cet honneur. Entends-tu ? Moi, vivant, cela ne sera pas ?

Il criait, brandissait son bâton. Les gars qui passaient, curieux, s'étaient arrêtés, faisant cercle pour écouter ces deux hommes blêmes et se regardant avec des yeux mauvais.

— Oui, disait le fermier, je t'ai montré jusqu'ici l'exemple de l'honnêteté, du travail, de la vie simple et droite. Mon père avait peiné pour agrandir son patrimoine, et si par ta faute le malheur ne s'abat pas sur nous, je le le léguerai agrandi encore par ma sueur de chaque jour. C'est la terre de ton sang ; si tu la reniais, tu serais un misérable !

— Tout cela est venu par votre faute, père, répondait Yves, échauffé à son tour par cette lutte d'où dépendait son avenir. Pourquoi m'avez-vous donné d'autres goûts, d'autres habitudes, d'autres espérances? Maintenant il est trop tard; la fièvre des villes m'attire, et non le labeur paisible des champs.

La discussion, continuée sur ce ton, en arrivait vite au point où les paroles dépassent la pensée.

— Tu seras laboureur. C'est tout ce que tu vaux, vaniteux! Je saurai bien briser ta sotte fierté!

— Tenez, il vaut mieux vous taire, dit enfin Yves hors de lui. Ne voyez-vous pas que je souffre plus encore lorsque vous me montrez d'où je suis sorti et où vous voulez me faire revenir ? C'est bien assez que dans la vie qui m'attend, on me jette à la face votre ignorance et la crasse où vous vivez.

Un long murmure parcourut le groupe des paysans; Alain, lui, sentit comme un poids tomber sur sa colère ; il redressa sa haute taille, et, non plus avec l'égarement de la dispute, mais avec la magistrale autorité du père de famille, craint et respecté toujours, il s'adressa de nouveau à son fils coupable :

— Yves, tu viens de me manquer gravement, dit-il d'une voix lente : à genoux et demande pardon.

— Jamais ! J'ai dit ce que je pensais, je n'ai rien à regretter.

— Eh bien, devant tous et devant Dieu, écoute mes dernières paroles. A l'instant même tu vas tourner le dos à la maison que tu méprises, et tu n'y rentreras que lorsque tu auras abaissé ton insolent orgueil, lorsque tu m'auras demandé pardon en présence de ces paysans insultés par toi, de l'affront public que tu viens de me faire.

Entouré de ses voisins, le vieux fermier reprit d'un pas lourd le chemin de chez lui, tandis que le fils, la tête basse, le suivait des yeux, hésitant déjà entre sa fierté et l'aveu de sa fuite.

L'orgueil l'emporta d'abord. Plus tard, Yves, mûri par des débuts difficiles, par l'âge, l'éloignement et le regret, s'humilia, mais à demi. Pendant plus de vingt ans, il écrivit à son père à toutes les occasions, fêtes, anniversaires, renouvellement de l'année ; toujours ses lettres lui revinrent closes, avec la mention de poste : *Refusée*. Peintre de talent, il fut enfin apprécié par les connaisseurs, puis par le grand public, la gloire lui vint, consacrée par des médailles, par des décorations.

Et à chaque honneur nouveau, quand une voix amie sollicitait un rapprochement, dans cette famille où des deux côtés on pleurait un moment d'égarement, le vieil Alain répliquait inflexible :

— Je lui ai dit, là-bas, sur la route de Fouesnant, à cet orgueilleux : l'affront fait devant tous ne sera racheté que par l'humiliation devant tous. Qu'il vienne, nous l'attendons.

Mais Yves se révoltait. Lui, dans sa haute situation, se résoudre à cette démarche ridicule, devant une poignée de villageois goguenards? Et, bien que son cœur saignât, tout bas, il s'obstinait, écrivant sans relâche ces lettres qui lui revenaient fermées, invariablement.

Un jour pourtant il reçut des nouvelles du pays Son père était mort subitement. Et comme il avait témoigné sa volonté formelle de ne pas être accompagné à sa dernière demeure par son fils, le curé se contentait de faire part de l'événement.

Depuis, les années se passèrent, lourdes, sur la tête d'Yves Kergall, le grand artiste. Ceux qui le connaissaient mieux ne lui entendaient jamais parler de son enfance ni de son pays. Il s'était marié, et avait perdu très tôt sa femme, et il lui restait un fils. Arrivé au faite de la fortune et de la réputation, il paraissait aux yeux de tous parfaitement heureux. Et cependant il avait, au plus intime de son être, une de ses brisures que le monde ignore, qu'on cherche à se cacher à soi-même tant que vous soutiennent la jeunesse et la vie active, mais qui grandissent avec les cheveux blancs et les nerfs détendus, et deviennent obsession aux heures moroses de la vieillesse.

Son fils Paul était toute sa vie; il en avait fait un enfant gâté, généreux et bon, avec parfois les bouillants emportements de son père. Malheureusement, quelques fréquentations douteuses jetèrent dans la mauvaise voie ce jeune homme de vingt ans.

Un lendemain de Grand-Prix, poussé à bout par des créanciers, et ayant perdu sur un cheval tout ce qui lui restait, il lui fallut avouer à son père de gros emprunts usuraires.

Il s'attendait certes à des reproches; mais cette fois Yves fut d'une sévérité à laquelle il n'avait pas habitué son fils, et celui-ci se cabra sous la semonce. Comme autrefois sur la route de Fouesnant un père et son fils en vinrent aux paroles irréparables.

— Vieux fou ! s'écria Paul.

Yves se leva pour châtier l'insolent ou pour lui montrer la porte. Mais il s'arrêta. Un douloureux souvenir fit rouler une larme dans ses yeux, et c'est en coupable plutôt qu'en justicier qu'il dit à son fils, d'une voix sourde :

— Apprête-toi à partir avec moi. Nous prenons le train dans une heure.

C'était de nouveau la Fête-Dieu, et quoique les traditions se fussent un peu affaiblies, en quarante ans, on voyait encore les jeunes gens danser là-bas, sur la baie de la Forêt, devant la mer encadrée d'arbres verts. Un vieillard et un tout jeune homme venus de Concarneau dans une belle voiture, s'étaient arrêtés devant la lande, au déclin du jour; ils avaient regardé quelque temps, en silence, les groupes de danseurs et on avait même observé que le plus âgé scrutait quelques visages, parmi les vieux paysans, comme pour y mettre un nom. Puis, quand les villageois reprirent la route de Fouesnant, la voiture mystérieuse marcha lentement au milieu d'eux.

Peu après, on passait devant le cimetière, qui dévalait vers la mer en suivant la pente du coteau semé d'arbres tordus par le vent. Les voyageurs firent arrêter devant la porte et entrèrent, avec quelques curieux que leurs allurcs intriguaient.

Le vieillard chercha longtemps parmi les tombes avant d'arriver à celle où Alain Kergall, de la ferme de Plouaré, reposait au sein de cette terre qu'il avait tant aimée ; là il se découvrit et s'agenouilla en courbant la tête. Puis quand il se fut ainsi recueilli quelques instants devant ce mort sur qui personne n'avait prié depuis longtemps, il se releva et se tournant vers ceux qui l'avaient suivi, il dit d'une voix émue :

— Je suis Yves Korgall, et je suis des vôtres, étant né à Plouaré. Mon fils, et vous tous, mes amis, sachez que je viens de demander pardon à mon père.

Gaston Cerfberr.

Vêtements pour hommes tout faite et sur mesure

Voir Maison A. FÉVRIER et Cie, 16-18, rue Neuve, LILLE

COUPE ET FAÇON GARANTIES

49603—2428

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part des messes anniversaires qui seront célébrées au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Michel, à Lille, le samedi 3 janvier 1891, pendant toute la matinée, et de 10 heures à 11 heures du matin, pour le repos de l'âme de Monsieur Georges CLERC, manufacturier à Tourcoing, décédé à Lille, le 2 janvier 1890, à l'âge de 27 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu. — De la part de Mme veuve Léon Clerc, Mme veuve Charles Leene, M. et Mme Léon Clerc-Forestier et leurs enfants, Mme veuve Emile Clerc-Delecourt et ses enfants. 25162

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 5 janvier 1891, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Mons'eur Louis-Antoine GRULOIS, époux de Dame Octavie BEAUSIR, décédé à Roubaix, le 4 janvier 1890, dans sa 68e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le present avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du mois sera célébré en l'église de Leers, le lundi 5 janvier 1891, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri-Désiré SALEMBIER, maire de Leers pendant 42 ans, président de la société de musique et des anciennes militaires, membre du Comice agricole, président du Bureau de bienfaisance, membre de la Confrérie du Saint-Sacrement, et du Conseil de Fabrique, décédé à Leers, le 27 novembre 1890, dans sa 76e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 6 janvier 1891, à 10 heures, pour le repos des âmes : de Monsieur Richard-Carlos CLIQUET, décédé à Roubaix, le 8 janvier 1890, dans sa 76e année, et de Dame Julie-Nathalie FLORIN, son épouse, décédée à Roubaix, le 3 janvier 1886, dans sa soixantième année, administrés des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

1er JANVIER 1820

RÉVOLUTION ESPAGNOLE

Elle fut une conséquence éloignée, mais directe, de la longue guerre que l'Espagne avait soutenue contre nous de 1808 à 1814, en l'absence de son Roi prisonnier. Ferdinand VII était rentré aux acclamations enthousiastes de son peuple, refusant de subir la Constitution presque républicaine de 1812 que les Cortès insurrectionnelles de Cadix avaient instituée, et ne voulant traiter des intérêts nationaux qu'avec des Cortès légalement assemblées.

Depuis lors s'étaient succédé des ministères du caractère le plus opposé, les coffres publics étaient vides, l'armée peu ou pas payée, et si la masse de la population, dans les petites villes et les campagnes, restait inébranlable dans sa fidélité aux formes du passé, il en était autrement dans la classe supérieures, peuplée d'hommes nouveaux que la guerre de l'indépendance avait fait surgir, et qui ne se résignaient pas facilement à descendre du rôle de premier plan qu'ils avaient joué ; aussi plusieurs d'entre eux avaient déjà tenté des mouvements insurrectionnels qui avaient échoué ; Mina, condamné à mort, s'était réfugié en France, Porlier et Lacy avaient été exécutés.

Une circonstance particulière était venue rendre plus douteuse encore la fidélité de l'armée ; on préparait dans l'île de Léon, où est Cadix, une expédition destinée à soumettre les colonies de l'Amérique du Sud, toutes soulevées depuis plusieurs années (*voir* 17 décembre), et la guerre y était si épouvantable que l'armée répugnait à y aller.

Une conspiration s'y était formée par le chef même de l'expédition, O'Donnell, qui devait son titre de comte de la Bisbal à une victoire jadis remportée en ce lieu, près de Girone, sur les Français (14 septembre 1810); lui-même l'avait dénoncée, avait été remplacé par Calejas, comte de Calderon (d'une victoire remportée par les Mexicains), sons les yeux de qui elle se renoua sans qu'il s'aperçut de rien.

Le 1er janvier 1820, elle éclata ; les colonels Riego et Quiroga soulevèrent chacun un bataillon, enlevèrent au pas de course Calderon et son état-major, et se présentèrent aux cris de : Vivela Constitution de 1812 ! aux portes de Cadix qui leur furent fermées.

C'était un grand danger pour les 10.000 soldats insurgés qui couraient le risque de se voir enfermés dans une longue et étroite presqu'île entre Cadix et 13.0000 hommes de troupes fidèles qui arrivaient sur l'île de Léon (qui n'est une île que parce que de simples rivières la séparent de la terre ferme); Riego se hâta d'en sortir avec 1.500 hommes, traversa toute l'Andalousie sans parvenir à provoquer un seul soulèvement, et finit par être obligé de licencier sa troupe et se cacher lui-même dans les montagnes.

Il ne restait qu'à faire rentrer dans le devoir les troupes cantonnées dans l'île de Léon, c'est O'Donnell qui en fut chargé; il partit de Madrid après avoir fait les promesses les plus solennelles, mais à peine arrivé à neuf lieues, il fit faire le cercle à son armée, la harangua et lui fit acclamer la Constitution de Cadix; à cette nouvelle une insurrection éclata à Madrid, et le Roi, menacé non seulement dans sa liberté, mais dans sa vie, fut obligé de proclamer la Constitution de 1812, il était désormais prisonnier des Cortès, et il fallut notre expédition de 1823 pour le délivrer.

Tel fut le premier de ces pronunciamentos militaires que l'Espagne a vu depuis lors tant de fois se renouveler ; il eut pour contre-coup les révolutionnaires de

VARIÉTÉS

NUIT DE DÉCEMBRE

Ce soir-là, à onze heures, tout le monde dormait au village de Kervignac, lorsque le charretier de la ferme des Gennevraies arriva au trot de son cheval, traversa la grande place du village et s'arrêta devant la porte du presbytère, où habitaient ensemble curé et vicaire.

Là, il mit pied à terre et sonna.

Un instant après, une fenêtre s'ouvrait au premier étage, et Gertrude, la bonne de M. le curé, montra la tête.

— Qu'est-ce que c'est? demanda-t-elle du ton de mécontentement qui convient à une personne dérangée dans son sommeil.

— Maitre Simon des Gennevraies est tombé de voiture en